

IPEMF
INSTITUTEUR/PROFESSEUR DES ECOLES, MAITRES FORMATEURS

POSTE	<p>ENS.APP.EL : enseignant application élémentaire ENS.APP.MA : enseignant application maternelle</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>Les IPEMF exercent une double fonction : une fonction d'enseignant en tant que maître responsable d'une classe, une fonction de formateur.</p> <p>Les IPEMF sont amenés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenir à l'INSPE dans le cadre des enseignements du master MEEF M1 M2 - Participer à la prise en charge du tutorat des PFSE - Accueillir les étudiants en stage de pratique accompagnée - Participer à l'accompagnement et à la formation des néo-titulaires - Concevoir et animer des actions de formation initiale et de formation continue
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire d'un CAFIPEMF - Capacité à appréhender le système éducatif au sein des dispositifs de formation - Concevoir, animer une séance de formation - Accompagner l'individu et le collectif - Capacités à utiliser les outils du numérique dont les classes virtuelles pour l'organisation des formations à distance et/ ou sous forme hybride - Capacités d'organisation, d'analyse et de synthèse - Qualités relationnelles et esprit d'équipe
SPECIFICITE	<p>Les IPEMF bénéficient d'une décharge partielle d'enseignement correspondant à 33% des obligations réglementaires de service, d'un allègement de 72 heures annuelles sur les 108 et d'un régime indemnitaire cumulant une indemnité liée à la compétence (certification) et une autre liée à l'exercice effectif de la fonction de tuteur de fonctionnaires stagiaires.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Nomination à titre définitif pour les titulaires du CAFIPEMF. Nomination à titre provisoire pour les non titulaires du CAFIPEMF. Dans ce cas, le poste devient un poste d'adjoint sans que son occupant n'accomplisse les missions dévolues à un maître formateur.</p>